

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANTE VICHY



PROJET INSTITUTIONNEL ET PEDAGOGIQUE



2024



IFSI-IFAS VICHY

BP 2757- 03207 VICHY CEDEX

Tel: 04.70.97.33.31

Fax: 04.70.97.13.57

ifsi@ch-vichy.fr

www.ifsi-ifas-vichy.fr



Sommaire

Préambule	2
Projet institutionnel	4
1. Conception philosophique de la formation	4
2. Conception réglementaire de la formation	5
3. Axes de la formation	6
Projet pédagogique	9
1. Formation en institut	9
2. La formation en stage	13
3. Obtention du Diplôme d'Etat d'aide-soignant	16
Annexe I : Alternance 2024 – Promotion AS	19
Annexe II : Les modules de formation	20
Annexe III: Personnel de l'institut de formation	38

Préambule

Le projet pédagogique est un document de référence, élaboré par l'équipe pédagogique et légitimé par les instances officielles. Il engage l'institution, les intervenants professionnels qui participent ponctuellement à la formation, et les apprenants qui s'engagent dans la formation assurée par l'IFAS de Vichy.

Il présente notre conception de la profession

L'aide-soignant, en tant professionnel de santé, travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle et sous la responsabilité de l'infirmier. Il peut exercer son activité dans différentes structures et établissements de santé, médico-social, social ou à domicile.

Il contribue au confort physique et psychique des patients. Son rôle est essentiel auprès des patients comme des résidents, il veille à leur hygiène tout en apportant du réconfort lors des soins.

Ses missions participent activement « au prendre soin » et ont pour objectif de maintenir l'autonomie ou de la compenser lorsque la diminution de celle-ci est provisoire.

Il porte notre conception du soin

Prendre soin d'un patient ou d'un résident, dans son contexte quotidien comme dans celui de la maladie, c'est être capable d'apporter des réponses adaptées à ses besoins, mais aussi de prévenir et dépister les risques.

C'est une démarche centrée sur le patient qui s'appuie sur une relation de partenariat¹ avec celui-ci, ses proches et l'équipe pluri-professionnelle. Cela conduit au projet de soins qui pourra être réajusté dans le temps.

Il précise notre vision de la formation

La formation AS s'adresse à des personnes en capacité d'acquérir des connaissances et un positionnement professionnel adéquat pour contribuer au respect des besoins des personnes soignées. Au cœur de notre projet pédagogique à l'IFAS de Vichy, se trouvent quatre valeurs fondamentales qui guident notre approche de la formation en soins de santé : l'engagement, l'autonomie, le respect et la solidarité.

L'Engagement

Nous croyons fermement en l'engagement des apprenants dans leur projet professionnel en tant qu'aide-soignant. L'engagement se manifeste par la volonté d'accompagner les patients tout au long de leur parcours de soins avec empathie et respect. Cet engagement inclut également l'engagement envers l'amélioration continue de leurs compétences et connaissances, afin de fournir des soins de qualité et individualisés. Nous encourageons les apprenants à s'investir pleinement dans leur formation et de faire preuve d'assiduité, de rigueur et d'investissement tant en cours qu'en stage.

¹ Haute Autorité de Santé. Démarche centrée sur le patient : information, conseil, éducation thérapeutique, suivi. Saint-Denis La Plaine: HAS;

L'autonomie

Nous valorisons l'autonomie comme composante essentielle dans l'apprentissage. L'apprenant doit être en mesure de développer son autonomie dans son apprentissage afin de devenir le principal acteur de sa formation. Nous encourageons les apprenants à reconnaître et respecter l'autonomie des patients, favorisant ainsi une approche de soins centrée sur le patient.

Le Respect

Le respect est une pierre angulaire de la pratique des soins de santé. Nous enseignons aux apprenants à respecter la dignité, la confidentialité et les croyances individuelles de chaque patient. Le respect va au-delà de la simple tolérance : il signifie une véritable compréhension et une empathie envers les patients et leurs proches. Le respect fait partie des valeurs importantes de la qualité de l'environnement de travail, au travers du respect mutuel, il favorise la collaboration et l'entraide.

La Solidarité

La solidarité est une valeur clé dans le domaine des soins de santé. Nous enseignons à nos étudiants l'importance de travailler en équipe, de soutenir leurs collègues et de créer un environnement de travail où l'entraide est primordiale. Elle représente la relation d'entraide qui existe au sein d'un groupe d'individu et fait appel à sa propre responsabilité morale.

En intégrant et en encourageant ces valeurs, nous nous efforçons de préparer les apprenants à être des professionnels engagés et respectueux, dans un environnement de soins en perpétuel évolution. En s'appuyant sur des compétences et des principes éthiques, nous visons à former des étudiants conscients de l'importance du respect de l'autonomie et de la liberté de choix des personnes soignées.

Projet institutionnel

1. Conception philosophique de la formation

1.1. Dimension éthique

La formation s'inscrit dans une démarche éthique professionnelle et s'appuie sur un cadre déontologique fondé sur les droits et les devoirs de chacun.²

Les soins sont dispensés aux patients dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Cet accompagnement questionne le sens des actions menées, la singularité de chaque rencontre et replace l'individu au centre des préoccupations du soignant.

Le fil conducteur de cette année de formation consistera à privilégier **la notion de respect de l'autre**.

Enfin, du fait de l'implication pluri professionnelle de l'aide-soignant(e), les notions d'échange et de négociation font partie intégrante de l'apprentissage.

1.2. Formation professionnalisante

Les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant comportent des enseignements théoriques en institut et cliniques en stages. Les formateurs de l'équipe pédagogique de l'Institut, les professionnels soignants et des intervenants experts dans leur domaine participent à l'enseignement théorique et clinique.

L'alternance permet de professionnaliser la formation. Elle favorise aussi l'implication progressive de l'apprenant dans sa future fonction, au moyen de l'accompagnement et du développement personnel mis en place, notamment à travers le suivi pédagogique organisé pendant l'année de formation. Elle tient compte du cursus de chacun et offre ainsi la possibilité d'être diplômée au plus tôt.³

Au cœur même de toute orientation pédagogique, figure un axe qui dépasse le seul fait d'apprendre ou d'entreprendre. C'est peut-être cela que l'on appelle aujourd'hui la professionnalisation.

La professionnalisation consiste effectivement à associer *savoir*, *savoir-faire* et *savoir-être* ; mais également à donner un sens à cette alternance. En effet, au-delà de la technique et des règles qui encadrent l'exercice professionnel aide-soignant, des qualités propres au respect, à la bienveillance ainsi que des qualités d'écoute sont également nécessaires.

² Art L4391-1 du code de la santé publique

³ INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS)

La formation sollicite le développement du projet professionnel de l'apprenant, dans une dynamique d'adaptation et de compréhension des évolutions médicales et sociales. Il se concrétise en fin de cursus par l'organisation d'un stage correspondant au projet professionnel dans un secteur de soins choisi par l'apprenant (stage dit « optionnel »).

2. Conception réglementaire de la formation

En référence à l'**arrêté du 10 juin 2021** relatif au programme conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Le rôle de l'aide-soignant s'inscrit dans une approche globale de la prise en charge de la personne soignée.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle infirmier décliné dans l'article R4311-5 du code de la santé publique et dans les limites des compétences acquises au cours de la formation.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins dit courants « de la vie quotidienne » et des soins aigus, adaptés à l'évolution de l'état clinique, visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. Il doit avoir la capacité de réfléchir afin de réajuster ses interventions.

Cette dernière s'articule autour de 5 blocs de compétences :

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

La formation est sanctionnée par l'obtention d'un Diplôme d'Etat.⁵

3. Axes de la formation

3.1. Finalité de la formation

La formation favorise, l'émergence d'un professionnel réflexif, responsable et capable de s'adapter dans tous les secteurs sanitaires, sociaux et à domicile. L'apprenant doit être en mesure d'acquérir différentes compétences : *savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-faire faire*. La formation via le processus d'acquisition de compétences, permet à l'apprenant de faire face à toutes les situations cliniques par le biais de : « comprendre-agir-transférer »

La formation permet à l'apprenant de développer et de renforcer son sentiment d'appartenance à la profession à laquelle il se destine. Cette appartenance professionnelle est un levier de motivations.

⁵ Art 8 de l'arrêté du 10 juin 2021

3.2. Orientations pédagogiques du projet de formation

Réaliser un enseignement adapté en regard de l'hétérogénéité des besoins en formation.

Cette hétérogénéité des parcours personnels et professionnels doivent permettre aux apprenants de s'enrichir mutuellement. Nous proposons notamment une aide méthodologique individualisée et de groupe qui permet à l'élève de s'initier à son auto-évaluation pour identifier sa ou ses méthodes de travail et leur(s) efficacité(s) ; et qui facilite l'apprentissage théorique et clinique.

La pluralité des voies d'accès à la formation conditionne l'intégration intermittente d'un groupe d'apprenants en cursus partiel au sein de la promotion en cursus complet.

Favoriser des interactions entre l'apprenant et le formateur, sous la responsabilité de ce dernier, dans le but de renforcer le professionnalisme soignant.

Ce professionnalisme s'acquiert par :

- Les enseignements théoriques
- Les stages, l'analyse des pratiques
- L'étude de situations concrètes
- Les lectures documentaires
- Les échanges
- La réflexion conduite autour de l'éthique du soin
- Le suivi pédagogique individuel, collectif
- Une sensibilisation dans le domaine de l'éducation en santé

Promouvoir l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et cliniques :

Pour cela il faut :

- Identifier des liens entre les différentes connaissances
- Intégrer des protocoles de soins et des procédures
- Adopter un comportement professionnel
- Mobiliser en permanence : du bon sens, de la créativité, du discernement, de l'esprit constructif et de l'initiative réfléchie

Promouvoir l'acquisition d'une démarche de qualité, de sécurité et de traçabilité dans les soins

Pour cela il faut :

- Intégrer et mettre en pratique des soins et des actes relatifs à la prévention et la gestion des risques,
- Assurer la traçabilité des soins adaptée et précise

Valoriser une dynamique personnelle et professionnelle dans le but de faire évoluer son identité professionnelle :

Pour cela il faut :

- Construire un projet professionnel
- Mobiliser activement la recherche documentaire sur des thèmes professionnels
- Confronter des points de vue avec des professionnels

- Rechercher des éclairages complémentaires sur les lieux de soins et par des recherches personnelles
- Adopter un comportement et des attitudes qui renforcent l'esprit d'équipe

3.3. Conception de l'évaluation

L'évaluation jalonne le processus d'apprentissage. Elle aide l'apprenant à se situer par rapport aux attendus de celle-ci et permet de déterminer sa progression tout au long de la formation. Elle apprécie l'engagement de l'apprenant dans le processus de professionnalisation qu'il a choisi et le responsabilise tant au niveau des apports théoriques que des temps de formation clinique.

Afin de préparer au mieux chaque apprenant, des exercices en groupe mêlant réflexion et partage seront organisés sous forme d'ateliers, travaux dirigés ou travaux pratiques. Ces différents temps permettent d'approfondir les connaissances et de développer le raisonnement clinique.

Les évaluations sont organisées conformément au référentiel de formation⁶. En milieu professionnel, à chaque stage, est mesurée l'acquisition des compétences. Les évaluations théoriques sont construites à partir d'étude de situation. Différentes modalités sont possibles : écrites, orales, individuelles ou en groupe.

Pour chaque session d'évaluation théorique initiale, une session d'évaluation de rattrapage sera proposée. En cas de non acquisition des compétences en milieu professionnel, une période supplémentaire en milieu professionnel sera effectuée afin de valider les compétences restantes.

Chaque module est soumis à deux sessions d'évaluation : une session initiale et une session de rattrapage.

⁶ Arrêté du 10 juin 2021, annexe III modifiée par l'arrêté du 9 juin 2023

Projet pédagogique

La formation aide-soignante se déroule sur **11 mois** et comprend **1540 heures** d'enseignement réparties en Institut de formation et en stage.

1. Formation en institut

1.1. Organisation générale de la formation

1.1.1. Parcours complet

Pour un parcours complet, la formation aide-soignante s'articule autour de 5 blocs de compétences regroupant 10 modules et la réalisation de 4 stages. La programmation de cette alternance est actualisée tous les ans par l'équipe pédagogique.⁸ Elle fait apparaître un planning prévisionnel des jours d'évaluations théoriques. Toutefois, pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation, des modifications de dates peuvent survenir au cours de l'année.

Afin de faciliter la diffusion des informations, il existe un Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'IFAS. Un identifiant personnel est remis en début d'année à chaque apprenant. Ils peuvent ainsi disposer du support de certains cours, de l'emploi du temps, des références concernant les terrains de stage et autres informations liées à la formation.

1.1.2. Parcours partiels

Peuvent prétendre à une formation en cursus partiels les candidats issus de la VAE et les titulaires des diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 3° Le diplôme d'État d'ambulancier ;
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les apprenants en cursus partiel suivent uniquement l'enseignement des modules manquants. Ils sont intégrés au groupe réalisant le cursus complet. Ils ont le même dispositif d'encadrement en termes de suivi pédagogique et d'évaluation. De plus, ils bénéficient d'ateliers d'approfondissement spécifiques visant à compléter leurs connaissances et à identifier les exigences de la formation.

⁸ Annexe I du présent document

1.1.3. Apprentis

Peuvent prétendre à ce cursus les apprenants âgés de 17 à 29 ans bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage souscrit avec un employeur et sous le couvert de l'Institut des Métiers de Clermont-Ferrand (IDM 63).

Les apprenants en section d'apprentissage sont inscrits dans les modules de formation aux mêmes titres que les apprenants en formation « standards ». Si leur cursus antérieur le justifie, ils peuvent bénéficier d'un cursus partiel et donc d'un allègement de formation.

1.2. Enseignement théorique

La formation est assurée par les cadres pédagogiques de l'Institut de Formation d'Aides-soignants mais aussi par des intervenants ayant une expertise dans le domaine enseigné.

Une bibliothèque centre de documentation et de recherche (BCDR) est accessible aux apprenants pour la réalisation de leurs travaux de recherche.

Le cursus complet de formation comporte 22 semaines, soit 770 heures d'enseignements théoriques et 4 semaines de congés.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine selon les méthodes pédagogiques diverses :

- Cours magistraux
- Ateliers de simulation
- Travaux pratiques
- Travaux dirigés
- Débats
- Vidéo projection
- Étude documentaire
- Travail de recherche
- Tests de révision

La présence à tous les cours est obligatoire.

Un planning hebdomadaire des cours est disponible, via l'ENT de l'IFAS, au plus tard la semaine qui précède l'enseignement. Tout planning peut être soumis à une modification de dernière minute.

1.3. Dispositif d'accompagnement

1.3.1. Dispositif réglementaire

Le référentiel de formation prévoit un accompagnement obligatoire pour chaque apprenant quel que soit son parcours (complet ou partiel).

1.3.2. Accompagnement pédagogiques individualisés (API) : 35h

Ces API sont organisés dans les 3 premiers mois de formation.

Ils ont pour objectifs de renforcer l'apprentissage dans des domaines cibles.

L'IFAS a fait le choix de proposer un renforcement en français, en informatique, en arithmétique et en réflexion professionnelle.

1.3.3. Accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (API) : 35h

Cet accompagnement est destiné aux apprenant en cursus partiel, il vient en sus des temps d'accompagnement pédagogique individualisés.

1.3.4. Suivi pédagogique : 7h

Il vient en complément des API et il participe à la construction et à l'optimisation des compétences de l'apprenant ainsi qu'à l'élaboration de son projet professionnel.

Dès la semaine de la rentrée, chaque apprenant est orienté vers un référent pédagogique qui le suivra au cours de son année de formation. Des temps de rencontre seront planifiés par les référents et/ou l'apprenant, en fonction des besoins.

Ces entretiens vont permettre à l'apprenant de :

- Valoriser ses ressources, ses compétences et expliquer ses limites
- Se situer dans un positionnement individuel et collectif en stage et à l'Institut
- Mesurer l'écart entre les attentes visées et le résultat produit
- Optimiser ses méthodes, ses outils d'apprentissage.

Une synthèse écrite de la rencontre du suivi pédagogique est élaborée par le formateur.

1.3.5. Travaux personnels guidés (TPG) : 35h

Ils ont pour objectifs de préparer, de manière autonome selon les indications de l'équipe pédagogique, les futurs apports théoriques afin de permettre une meilleure intégration des connaissances en lien avec les enseignements spécifiques de la formation AS. Ce peut-être des temps de révisions en vue des évaluations.

Des **ateliers de renforcement** peuvent être proposés en groupes restreints et peuvent concerner tant la théorie, les pratiques de soins ou l'analyse de situations de patients.

1.3.6. Elèves présentant un handicap⁹

Est concernée toute personne présentant un handicap tel que défini à l'article L.114 du Code de l'Action Sociale et des Familles « constitue un handicap toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ».

Il est impératif de fournir à l'Institut de Formation des Aides-Soignants :

- Une demande écrite d'aménagement des épreuves,
- Le formulaire de demande d'aménagement aux épreuves, à retirer auprès du Centre de Formation et à faire remplir par un médecin de le CDAPH. Il appartient au candidat d'en informer, dès son inscription, le Centre de Formation.

Le candidat présentant un handicap peut déposer une demande d'aménagement des épreuves en demandant le formulaire prévu à cet effet. Il adresse sa demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) selon l'organisation définie localement.

Le médecin rend un avis qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen - le concours ou la scolarité dans lequel il propose les aménagements nécessaires.

Le directeur de l'institut prend connaissance des aménagements accordés. Une commission étudie les demandes d'aménagements de scolarité et notifie au candidat ceux mis en place. Une copie de la décision est classée dans le dossier du candidat.

L'équipe pédagogique est informée de la décision pour la mise en œuvre des mesures.

La validité de la demande sera annuelle.

Le formulaire est déposé au secrétariat de la filière de formation concernée :

- Pour le dispositif de concours : au plus tard à la clôture des inscriptions.
- Pour le dispositif d'entrée en formation : dans un délai maximal de 30 jours après la date de la rentrée.

Toute demande transmise au-delà des délais cités ci-dessus sera systématiquement rejetée.

⁹ REFERENCES : Code de l'action sociale et des familles Article L.114 ; Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant (article 12bis) ; Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur relative à l'organisation pour les pour les candidats présentant un handicap.

1.4. Dispositif interne

1.4.1. Ateliers de simulation

Des ateliers en laboratoire de simulation sont organisés. Ils ont pour objectifs de mobiliser les connaissances cliniques abordées en module 3 et en module 4. Les pathologies prévalentes utilisées lors de ces mises en situation invitent l'apprenant à articuler la théorie à la pratique. De cette manière les apprenants exercent leur raisonnement clinique.

1.4.2. Ateliers de réflexion

La lecture d'articles professionnels est proposée sur l'année. Elle a pour objectif d'ouvrir la réflexion des apprenants sur les sciences humaines.

Des temps d'analyse de pratiques sont mis en place au retour de chaque période clinique à partir des situations vécues en stage. Des recueils de données ainsi que des démarches de soins seront à réaliser tout au long de l'année.

1.4.3. Suivi pédagogique collectif et individuel

Il est réalisé par les référents d'année et s'élabore à partir d'axes déterminés :

- Réflexions autour des pratiques professionnelles,
- Analyse et réajustement des résultats théoriques et cliniques.

Afin d'optimiser ces échanges entre apprenants et référent pédagogique un document intitulé « Mes outils de travail intellectuel » en trois parties vous sera distribué lors du premier suivi pédagogique. Il a pour but de vous aider à faire le point sur vos méthodes et besoins en termes d'apprentissage. Il est impératif que vous apportiez la plus grande sincérité aux réponses faites. Ce document est à apporter lors du premier suivi pédagogique individuel tout comme le portfolio.

1.4.4. Portfolio

Outil d'exploitation des situations rencontrées en stage, il apporte un support au travail de recherche et d'analyse de celles-ci en respectant une progression pédagogique.

2. La formation en stage

Le stagiaire aide-soignant est en **situation d'apprentissage** et participe à la prise en charge des personnes soignées et à l'activité du service en fonction de ses acquisitions. Il reste sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement : maître de stage, tuteur, professionnel de proximité.

Le stage est un temps fort de la formation. Il permet de prendre en charge un groupe de personnes afin de :

- Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain en les adaptant à la situation de la personne soignée,
- Repérer les limites de la compétence aide-soignante,
- Approfondir et transférer les savoirs acquis au cours de la formation,
- Adopter des comportements professionnels,

- Prendre des initiatives dans la limite de ses compétences,
- Se situer dans une équipe pluridisciplinaire,
- Transmettre ses observations par écrit via le dossier patient informatisé (DPI) et oral à l'infirmier(e),
- Participer à l'évolution des pratiques professionnelles,
- Construire son modèle professionnel.

2.1. Organisation pour un parcours complet

Le cursus complet de formation comporte 22 semaines, soit 770 heures d'enseignement clinique en stage qui se déroulent sur la base de 35 heures par semaine.

Les affectations en stage relèvent de la responsabilité du directeur de l'institut de formation et, par délégation, des formateurs référents. L'organisation des périodes de stage est établie en concertation entre l'IFAS et les établissements d'accueil.

La formation clinique comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1° Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- 2° Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- 3° Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'apprenant réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.¹¹ L'IFAS de Vichy demande à ce que chaque stagiaire réalise à minima 2 nuits et 2 samedis sur l'année.

Afin de répondre aux impératifs de la formation et d'organisation, la programmation des stages pour chaque apprenant est réalisée dès le début d'année.

¹¹ Arrêté du 10 juin 2021

En raison de la diversité des lieux de stages, il est demandé aux apprenants d'avoir un moyen de transport leur permettant de se rendre sur les structures d'accueil.

Les choix de ces lieux de stages ne sont pas négociables.

Dans la quinzaine qui précède chaque stage, l'apprenant devra **prendre contact avec le cadre** de santé de l'unité afin de se présenter et d'envisager une rencontre.

Cette rencontre doit avoir lieu en dehors des heures de cours, aucune autorisation d'absence ne pourra être tolérée dans ce cadre-là.

Le planning prévisionnel doit être déposé avant la fin de la première semaine sur l'ENT dans un dossier dédié. Le planning définitif des horaires réalisés par l'apprenant est validé en fin de stage par le responsable d'encadrement et est remis au référent pédagogique dès le retour à l'IFAS.

En cas d'absences en stage, le responsable d'encadrement note sur la feuille horaire de stage le nombre :

- D'heures effectuées
- D'heures d'absences
- Si récupération le nombre d'heures récupérées

2.2. Organisation pour le parcours partiel

Les stages des parcours partiels sont adaptés en fonction des diplômes passerelles¹².

Chaque apprenant est informé de son scénario de stage au moment de la rentrée à l'IFAS.

Il leur est demandé d'utiliser les mêmes supports du suivi d'acquisition en stage que le groupe réalisant le cursus complet.

2.3. Organisation pour l'apprentissage

Les apprentis bénéficient de différentes articulations selon leur cursus (complet, partiel) et de la structure de leur employeur. A l'occasion d'une période en présentiel chez l'employeur, l'IDM63 réalise 2 visites annuelles sur site.

2.4. Objectifs en stage

Les objectifs de stage sont de 3 ordres :

- Objectifs institutionnels qui émanent d'une demande de l'IFAS. Ils sont remis aux apprenants avant le départ en stage ;
- Objectifs personnels qui sont rédigés par l'apprenant en fonction de son parcours antérieur, de ses attentes et en regard du service d'accueil. A partir du bilan du stage

¹² Annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021

précédent, l'apprenant doit formuler les axes de progrès en regard des compétences à acquérir ;

- Objectifs spécifiques du service qui sont donnés au stagiaire lors de la rencontre avec le responsable de stage ou le tuteur le premier jour de stage.

2.5. Portfolio

Un outil de suivi des apprentissages en stage est mis à la disposition des apprenants.

Il permet à l'apprenant de se situer dans l'acquisition de ses compétences en milieu professionnel.

Il est demandé à l'apprenant de solliciter au moins un bilan de mi stage. Celui-ci est indispensable et s'effectue avec le tuteur. Il permet à l'apprenant de déterminer ses axes de progression tant sur le plan **gestuel**, le **savoir** que sur son **comportement**. Il s'appuie sur les objectifs fixés et les actes de soins réalisés.

2.6. Evaluation de l'acquisition des compétences en stage

Les **11 compétences** du référentiel métier sont évaluées à **chaque stage**. Les feuilles d'évaluation des compétences sont remises à l'apprenant immédiatement à la fin du stage par le responsable d'encadrement. Ce dernier doit porter à la connaissance de l'apprenant les appréciations et son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.

Au terme des stages effectués, l'équipe pédagogique réalise le bilan d'acquisition de l'apprenant pour chaque compétence.

L'équipe pédagogique fait lors des suivis pédagogiques un suivi des compétences validées avec l'apprenant.

3. Obtention du Diplôme d'Etat d'aide-soignant¹⁴

3.1. Jury de diplomation

A l'issue de la formation en IFAS, le dossier de chaque apprenant est présenté au jury de diplomation de la DREETS.

Toutefois, les dossiers ne présentant pas toutes les modalités ne sont pas présentés si :

- Evaluations initiales et rattrapage non passées
- Stage non effectué
- Expérience de nuit non réalisée
- Expérience de weekend non réalisée
- Franchise d'absences dépassée

Dans ces cas-là, la formation est considérée comme incomplète, le dossier ne peut être présenté au jury.

¹⁴ Art 13 de l'arrêté du 10 juin 2021

3.2. Résultats

Les résultats de l'année de formation sont centralisés dans un dossier scolaire. Tous les dossiers sont ensuite transmis à la DREETS pour être présentés au jury du Diplôme d'Etat.

La publication des résultats intervient dans les 5 jours ouvrés suivant la délibération du jury. Les résultats sont communiqués sur le site internet de la DREETS, et par voie d'affichage pour l'IFAS.

A Réception des résultats, l'équipe de l'IFAS transmet à chaque apprenant leur attestation de réussite et une copie de l'AFGSU par mail. Les originaux, diplômes et AFGSU, ainsi que le dossier de formation seront envoyés par voie postale.

Les copies de l'année sont à récupérer au choix :

- A l'IFAS sur rendez-vous
- Par voie postale par le biais d'une enveloppe à soufflet timbrée fournie par l'apprenant.

Les apprenants ne remplissant pas les conditions de validation de la formation¹⁵, et déclarés « ajournés » par le jury du diplôme d'état, sont autorisés à redoubler une fois pour compléter leur cursus.

Il leur est proposé un redoublement sur les modules et/ou compétences non validées. Ils doivent confirmer leur intention, au lendemain de la parution des résultats.

¹⁵ Art 10 de l'arrêté du 10 juin 2021

Annexes

Annexe II : Les modules de formation

Bloc 1. - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
<p>1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <p>1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage</p> <p>2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne</p> <p>3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention</p> <p>4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne</p> <p>6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités</p> <p>7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation</p> <p>8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Critères d'évaluation :</p>	<p>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins. - L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne : - La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance. - Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité. - La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins. - Les principales situations de vie : - Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né.

<p>1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne</p> <p>2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne</p> <p>3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement</p> <p>4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale</p> <p>5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille. - Vieillesse : démographie et place de la personne âgée dans la société. - Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires. - Rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) : - La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aiguë. - L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne. - La relation pendant les soins. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : - Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques - Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques - Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ... - Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement - Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social. - Aide aux repères dans le temps et dans l'espace. - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne. - Les différentes dimensions d'accessibilité. - La famille et l'entourage. - Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits. - Activités collectives. - Outils d'évaluation. - L'accompagnement des aidants : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs. Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont
---	---

	<p>reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les difficultés de la personne, et de proposer un accompagnement personnalisé. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <p>1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires</p> <p>2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter</p> <p>3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle</p> <p>4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités</p> <p>2 - Repérage des situations à risque</p> <p>3 - Pertinence des mesures de prévention proposées</p> <p>4 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre</p>	<p>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Evaluer ces actions et les réajuster <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation - Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement. - Les actions de prévention. <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans le repérage et la prévention des risques sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p>	

- Etude de situation
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
- 2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
- 3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- 4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
- 5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants
- 6 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 7 - Repérage des situations à risque
- 8 - Pertinence des mesures de prévention proposées
- 9 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2. - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétences	Modules de formation
<p>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies 3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés 4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique 5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle 6. Discerner le caractère urgent d'une 	<p>Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions sur les pathologies prévalentes : - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques. - Concept de soin. - Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie. - Anatomie, physiologie des appareils et systèmes. - Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes. - La douleur physique et psychique. - Pathologies du vieillissement. - Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie.

<p>situation et alerter Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</p> <p>2 - Conformité des modalités de recueil des données</p> <p>3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent</p>	<p>- Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement.</p> <p>- Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique</p> <p>- Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies.</p> <p>- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.</p> <p>- Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.</p> <p>- Réalisation de prapprenants non stériles (selles, urines, expectorations).</p> <p>- Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement.</p> <p>- Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres.</p> <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale. Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure. L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque.</p> <p>Les modalités de signalement de l'alerte en cas de risques sont développées.</p> <p>Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser. La contribution de l'aide-soignant au raisonnement clinique partagé est traitée.</p> <p>L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	--

<p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</p> <p>1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin</p> <p>2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences</p> <p>3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins</p> <p>4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur</p> <p>5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation</p> <p>6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation</p> <p>7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser</p> <p>2 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques</p> <p>3 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation</p> <p>4 - Analyse de la qualité du soin réalisé</p>	<p>Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - FGSU niveau 2 - Notions de pharmacologie : <ul style="list-style-type: none"> - Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. - Notions sur l'oxygénothérapie. <ul style="list-style-type: none"> - Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) : - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe. - Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües. - Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin. - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur. - Prise en compte des interactions avec les différents acteurs. - La notion de parcours de soins. - Réalisation des soins : <ul style="list-style-type: none"> - Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ; - Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ; - Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie. - Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ; - Observation du patient en assistance respiratoire ; - Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ; - Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ; - Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ; - Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ; - Observation des patients sous dialyse ; - Observation et surveillance des patients sous perfusion ; - Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et
--	--

	<p>vidange du sac collecteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ; - Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ; - Surveillance de l'alimentation par sonde ; - Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ; - Pose de bas de contention ; - Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ; - Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) - Lavage oculaire et instillation de collyre - Renouvellement de collecteur externe non stérile ; - Observation des pansements. - Aide aux soins réalisés par l'infirmier ; - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ; - Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ; - Soins préventifs des escarres ; - Soins de bouche non médicamenteux ; - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ; - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins. <p>Recommandations pédagogiques ;</p> <p>L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale. Le rôle et la responsabilité de l'aide-soignant dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p> <p>1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement</p> <p>2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les</p>	<p>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</p> <hr/> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie

<p>ressources humaines et matérielles adaptées</p> <p>3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe</p> <p>4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie</p> <p>5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences</p> <p>6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</p> <p>2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes</p> <p>3 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace</p> <p>4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention - Utiliser les aides à la manutention (matériels) - Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation et le déplacement des personnes - La physiologie du mouvement. - Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts. - L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement. - Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux. - Mobilisation, aide à la marche, déplacements. - Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses. - Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique) - L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel. - Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain. - Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes. - Les accidents dorso-lombaires. - Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention. - Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques. - Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques. - Prévention des chutes. <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées, lors d'exercices pratiques, les positions et attitudes professionnelles correctes sont identifiées.</p> <p>Le rôle de l'aide-soignant dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels.</p> <p>Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations spécifiques.</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
---	---

- Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
- Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
- Evaluation des compétences en milieu professionnel
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- 2 - Conformité des modalités de recueil des données
- 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- 4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- 5 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- 6 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- 7 - Analyse de la qualité du soin réalisé
- 8 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- 9 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- 10 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- 11 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

Bloc 3. - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
<p>6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle 4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique 5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du 	<p>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et droits des patients ; - Notions législatives et réglementaires ; - Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ; - Le secret médical, le secret professionnel ; - Le consentement des patients ; - Législation et déontologie concernant

soin

6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

Critères d'évaluation :

1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle

2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage

3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ;

- Le rôle de l'aide-soignant dans l'information du patient ;

- La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes.

- Les techniques de communication (approche théorique et pratique) :

- Observation ;

- Entretien ;

- Ecoute active et reformulation ;

- Communication verbale et non verbale ;

- Le jeu et l'animation ;

- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel. ;

- Accueil et information de la personne et de son entourage ;

- Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie ;

- Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ;

- Participation à la démarche éthique.

- Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social ;

- Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;

- Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...

- Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique.

- Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique.

Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAS.

Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.

Recommandations pédagogiques

	<p>Les techniques de base de la communication sont développées. Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées. Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées. Le cadre réglementaire est actualisé. L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel 	<p style="text-align: center;">Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>

- Modalités d'évaluation du bloc de compétence
- Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
 - Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage
- 4 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- 5 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

Bloc 4. - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétences	Modules de formation
<p>8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <p>1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques</p> <p>2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques</p> <p>3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission</p> <p>4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets</p> <p>5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité</p> <p>6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation</p> <p>2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie 	<p>Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infection, désinfection et prévention des risques : <ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes de l'infection ; - Les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation ; - Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier : - Risques d'accident d'exposition au sang - Risques infectieux dans différents milieux de

<p>- de traçabilité</p> <p>- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets</p> <p>3 -Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement</p>	<p>soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les infections associées aux soins - Notions sur l'antibiorésistance - Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier : - Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement - Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection - Commissions de vigilance - Formalités de déclaration d'accident - Rôle du comité d'hygiène et de sécurité - Règles, bonnes pratiques et recommandations : - Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale - Les circuits des déchets à l'hôpital : - Les différents types de déchets et de contenants - Les obligations légales et réglementaires des établissements - Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits
<p>9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <p>1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences</p> <p>2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter</p> <p>3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies</p> <p>2 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés</p> <p>3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits - Règles concernant l'isolement des patients - Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile - Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels - Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) : - Hygiène quotidienne de l'environnement du patient - Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade - Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels - Isolement des patients : règles, précautions à respecter - Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais - Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge

	; ...) - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels Recommandations pédagogiques L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
--	--

Modalités d'évaluation du bloc de compétence - Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel - Evaluation des compétences en milieu professionnel
--

Critères d'évaluation : 1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 - Conformité de l'application des règles : - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 4 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 6 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

Bloc 5. - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée 2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité	Module 9. - Traitement des informations Objectifs de formation - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies, - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie Eléments de contenu

<p>3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Fiabilité du recueil des données</p> <p>2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises</p> <p>3 - Qualité des transmissions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de communication écrite - Traitement des informations - Information et continuité des soins. - Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés. - Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes - Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données. <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques</p> <p>1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention</p> <p>2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles</p> <p>3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer</p> <p>4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel</p> <p>5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées</p> <p>6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques</p> <p>7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation</p> <p>8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</p> <p>Critères d'évaluation :</p>	<p style="text-align: center;">Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe pluri professionnelle : - La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur - La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus - Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du

<p>1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs</p> <p>2 - Pertinence de l'organisation de son activité</p> <p>3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques</p> <p>4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</p> <p>5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</p> <p>6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</p>	<p>travail et du travail posté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de planification des soins - Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle - Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle - Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants - Projet de soins et projet de vie - Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets - Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences - Démarche qualité et gestion des risques : - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ... <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (type « chambre des erreurs », ...) est recherchée.</p> <p>Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game,...) peuvent être utilisés.</p>
--	---

- Modalités d'évaluation du bloc de compétence
- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
 - Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation :

- 1 - Fiabilité du recueil des données
- 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- 3 - Qualité des transmissions
- 4 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- 5 - Pertinence de l'organisation de son activité
- 6 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- 7 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- 8 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

4. Dispositif d'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

Dispositif d'accompagnement des apprenants

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Objectifs de formation
- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu - Modalités
- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Recommandations pédagogiques :
Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique.
Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.
Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français.
Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

Suivi pédagogique individualisé des apprenants

Objectifs de formation
- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation
Eléments de contenu
- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant
Recommandations pédagogiques :
Ce suivi prend le relais du module API.

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation
- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...
Eléments de contenu
- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations
Recommandations pédagogiques :
Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.
Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

Annexe III: Personnel de l'institut de formation

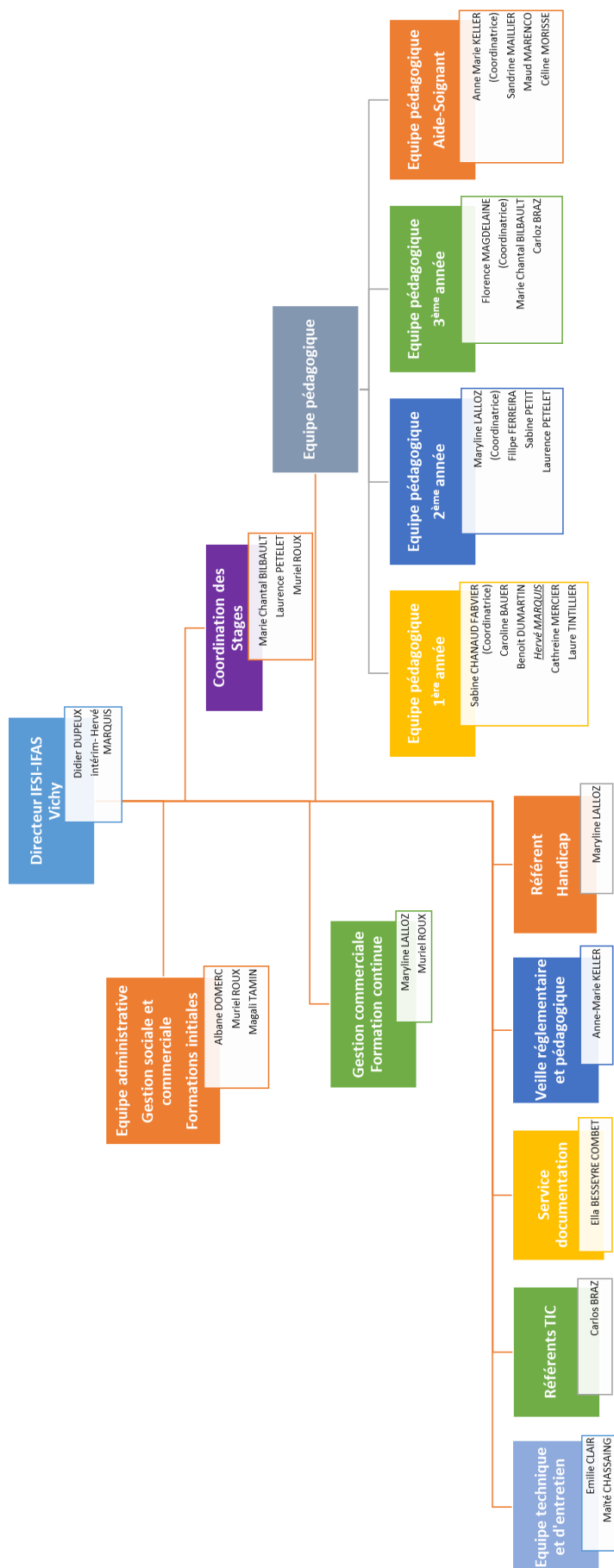


Table des matières

Préambule	2
Projet institutionnel	4
1. Conception philosophique de la formation	4
1.1. Dimension éthique	4
1.2. Formation professionnalisante.....	4
2. Conception règlementaire de la formation.....	5
3. Axes de la formation	6
3.1. Finalité de la formation	6
3.2. Orientations pédagogiques du projet de formation	7
3.3. Conception de l'évaluation.....	8
Projet pédagogique	9
1. Formation en institut	9
1.1. Organisation générale de la formation.....	9
1.1.1. Parcours complet.....	9
1.1.2. Parcours partiels.....	9
1.1.3. Apprentis.....	10
1.2. Enseignement théorique.....	10
1.3. Dispositif d'accompagnement.....	10
1.3.1. Dispositif règlementaire	10
1.3.2. Accompagnement pédagogiques individualisés (API) : 35h	11
1.3.3. Accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (API) : 35h	11
1.3.4. Suivi pédagogique : 7h	11
1.3.5. Travaux personnels guidés (TPG) : 35h	11
1.3.6. Elèves présentant un handicap.....	12
1.4. Dispositif interne	13
1.4.1. Ateliers de simulation.....	13
1.4.2. Ateliers de réflexion	13
1.4.3. Suivi pédagogique collectif et individuel	13
1.4.4. Portfolio	13
2. La formation en stage	13
2.1. Organisation pour un parcours complet.....	14
2.2. Organisation pour le parcours partiel.....	15
2.3. Organisation pour l'apprentissage	15

2.4. Objectifs en stage	15
2.5. Portfolio	16
2.6. Evaluation de l'acquisition des compétences en stage	16
3. Obtention du Diplôme d'Etat d'aide-soignant	16
3.1. Jury de diplomation.....	16
3.2. Résultats.....	17
Annexe I : Alternance 2024 – Promotion AS	19
Annexe II : Les modules de formation.....	20
Annexe III: Personnel de l'institut de formation	38